

**Délibération n° 2023-85**  
**Proposition d'offre d'emploi pour les concours nationaux d'agrégation  
dans les disciplines juridiques et de gestion - 2024**

*Le Conseil d'Administration de l'université des Antilles, dans sa séance du 12 octobre 2023, sous la présidence de Monsieur le Professeur Michel GEOFFROY, Président de l'université des Antilles,*

- Vu le livre VII du code de l'Education,
- Vu les statuts de l'université des Antilles,
- Vu la délibération n° 2023-37 du conseil académique du 3 octobre 2023,
- Vu l'extrait du procès-verbal n° 2023-33 du comité social d'administration du 3 octobre 2023,

**A délibéré :**

Après s'être assuré du quorum, suite à la présentation et aux débats qui s'en sont suivis, le Président de l'université demande aux membres du conseil d'administration de procéder au vote :

*il s'agit de l'approbation des profils de poste pour les concours nationaux d'agrégation dans les disciplines juridiques et de gestion dans le cadre de la campagne d'emplois de 2024.*

**Résultat du vote :**

Membres en exercice : 30	Pour : 26
Membres présents et représentés : 26	Contre : 0
Membres n'ayant pas pris part au vote : 0	Abstention : 0

**La proposition d'offre d'emploi pour les concours nationaux d'agrégation dans les disciplines juridiques et de gestion pour l'année 2024 est approuvée à l'unanimité des membres présents et représentés du Conseil d'Administration.**

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Pointe-à-Pitre, le 13 octobre 2023

Le Président de l'université des Antilles

Pr. Michel GEOFFROY

**Modalités de recours contre la présente délibération :**

En application de l'article R.421-1 du code de justice administrative, le tribunal administratif peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération, et ce, dans les deux mois à partir du jour de sa publication et de sa transmission à la rectrice, en cas de délibération à caractère réglementaire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**CONCOURS AGREGATION 2023**  
prise de fonction 01/09/2024

N°	Composante	Corps	Article	N° Poste	Vacant (V) ou Suceptible Vacant (SV)	CNU	intitulé disciplines	avis conseil UFR	avis conseil de pôle	avis conseil académique plénier
1	FDE	PR	48	0247	V	01	droit privé et sciences criminelles	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE
2	FDE	PR	48	0124	V	06	science de gestion et management	FAVORABLE	FAVORABLE	FAVORABLE

N°	Composante	Corps	N° Poste	Vacant (V) ou Susceptible Vacant (SV)	codes disciplines	intitulés disciplines	conseil plénier composante	conseils de pôle du	avis conseil académique plénier du 03/10/2023
6	LSH	PRAG	0307	V	H0201/H0202	Lettres classiques grammaire ou Lettres modernes	Favorable	Favorable	FAVORABLE
7	LSH	PLP	0531	V	H413	Sciences de l'ingénieur option informatique et numérique	Favorable	Favorable	FAVORABLE
8	SUAPS	PRAG	0127	V	H1900	Education Physique et Sportive	Favorable	Favorable	FAVORABLE
9	SUAPS	PRAG	0228	V	H1900	Education Physique et Sportive	Favorable	Favorable	FAVORABLE